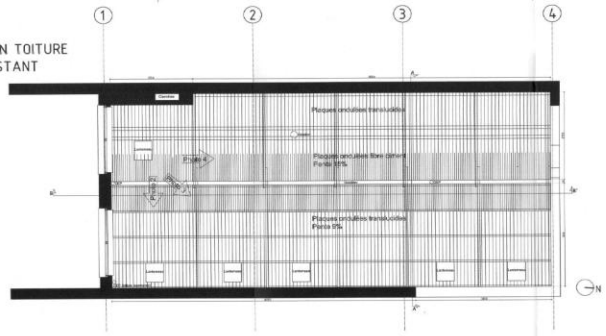
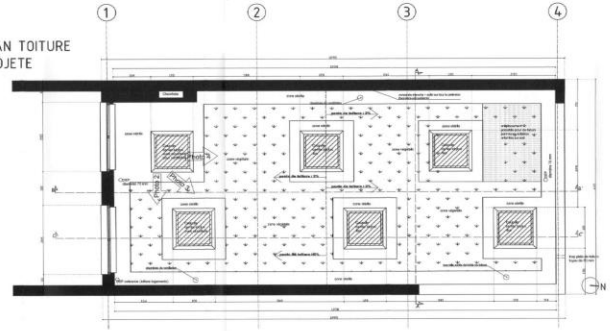
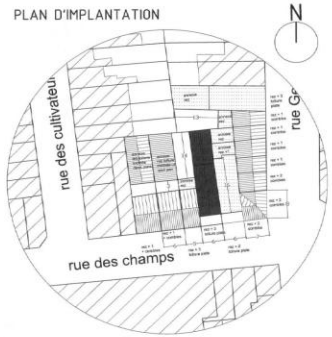
PLAN TOITURE
EXISTANT



PLAN TOITURE
PROJETE



PLAN D'IMPLANTATION



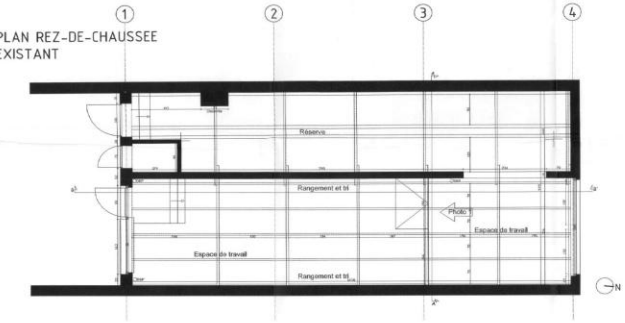
PROVINCE	Region de Bruxelles-Capitale
COMMUNE	Etterbeek
OBJET	Rénovation d'une toiture
MAITRE DE L'OUVRAGE	sprl Fierros 90 rue des champs 1040 Etterbeek SIGNATURE
CHANTIER	90 rue des champs 1040 Etterbeek
ARCHITECTE	Perrine Ernest specimen architectes rue de rollebeek 34 1000 Bruxelles SIGNATURE

plans	■	**date**
toiture	■	08/06/2010
façades	□	**echelle**
coupes	■	1/50
plan de situation	■	**plan n°**
détails	□	1/1
plan d'implantation	■	

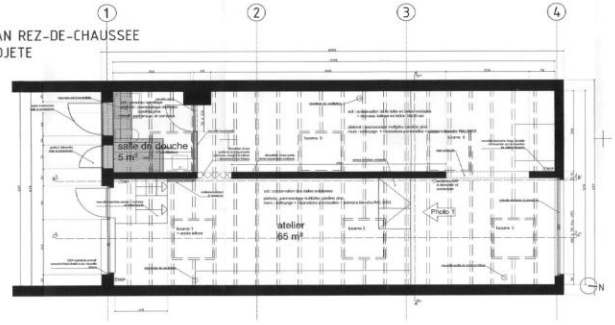
modifications

- Afin que l'architecte puisse poursuivre sa mission, le maître d'ouvrage est prié de l'avertir par lettre recommandée que le permis a été délivré (période une copie).
- Les travaux sont exécutés d'après les indications des plans, du cahier spécial des charges, du cahier général des charges pour constructions privées, des spécifications techniques établies par l'Institut Natio du Logement, des cahiers des charges 104, 500.1 ainsi que des dire des normes belges en vigueur.
- En cas d'exécution des travaux par le maître d'ouvrage lui-même, ce dernier reconnaît avoir toutes les compétences qui sont nécessaires pour une parfaite exécution selon les règles de l'art, les réglementations en vigueur et le respect des règles de sécurité
- L'entrepreneur ne peut se prévaloir des lacunes, erreurs ou omissions figurant aux plans.
- Les éléments de stabilité sont calculés par un spécialiste agréé par l'architecte. Ce dernier recevra une copie des plans d'exécution et du dossier complet de stabilité avant exécution des travaux
afin de donner d'éventuelles remarques ou de marquer son accord.

PLAN REZ-DE-CHAUSSEE
EXISTANT



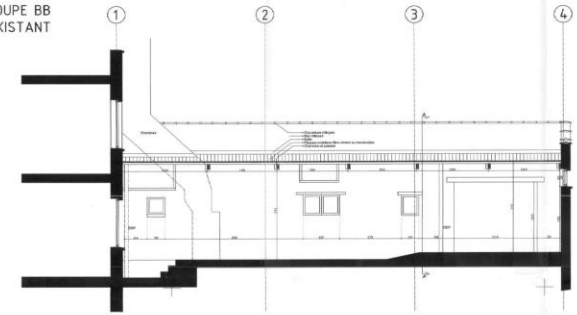
PLAN REZ-DE-CHAUSSEE
PROJETE



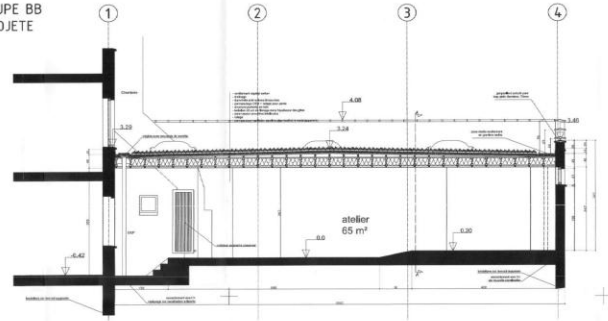
PLAN DE SITUATION



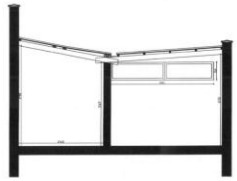
COUPE BB
EXISTANT



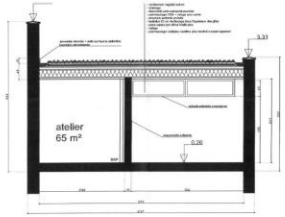
COUPE BB
PROJETE



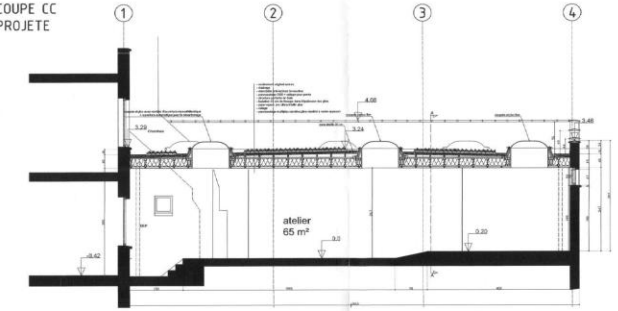
COUPE AA
EXISTANT

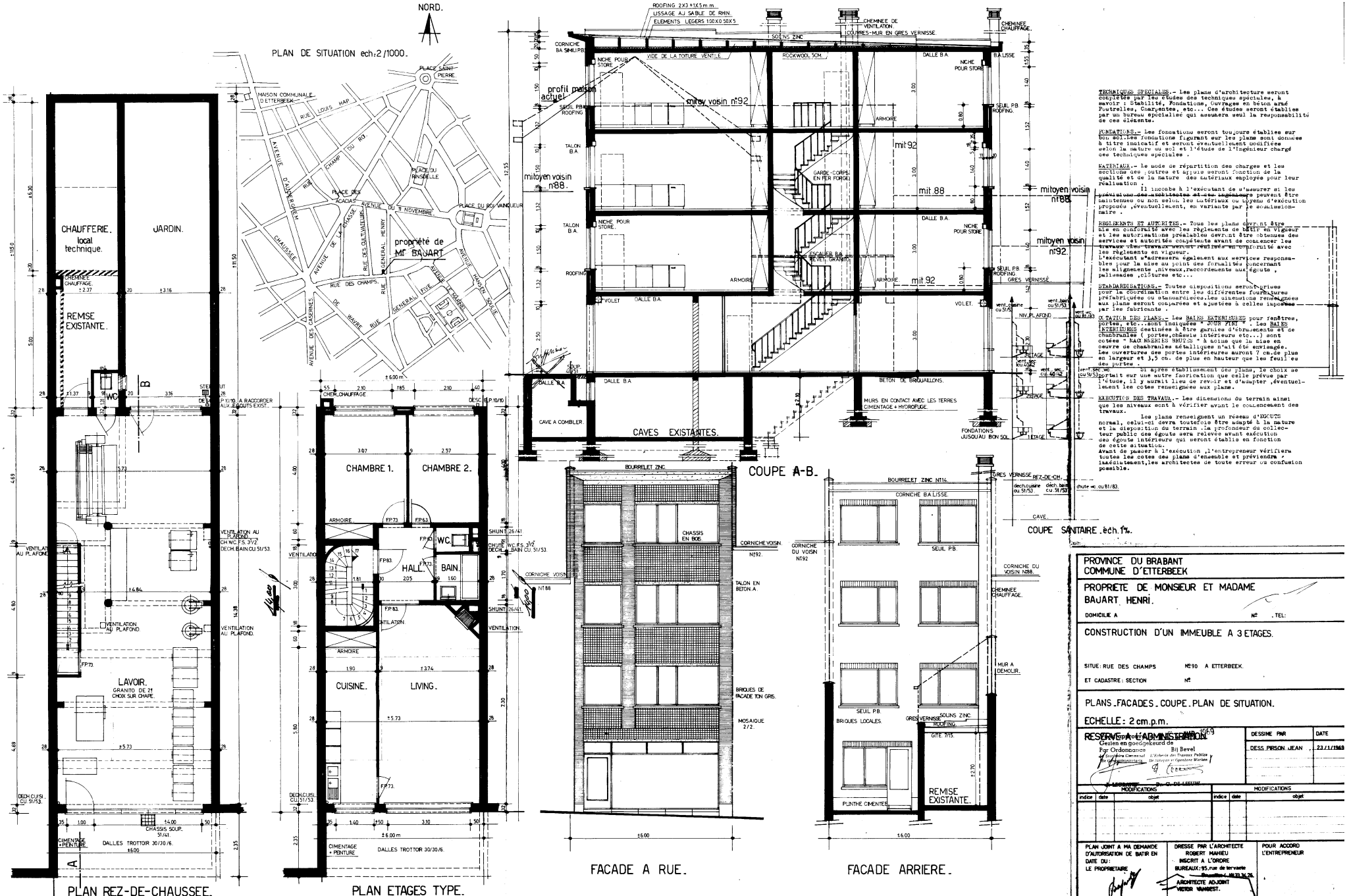


COUPE AA
PROJETE



COUPE CC
PROJETE





COUPE SANITAIRE. éch. 1/50.

TECHNIQUES SPECIALES.- Les plans d'architecture seront complétés par les études des techniques spéciales, à savoir : Stabilité, Fondations, Ouvrages en béton armé Poutrelles, Charpentes, etc... Ces études seront établies par un bureau spécialisé qui assumera seul la responsabilité de ces éléments.

FONDATIONS.- Les fondations seront toujours établies sur bon sol. Les fondations figurant sur les plans sont données à titre indicatif et seront éventuellement modifiées selon la nature du sol et l'étude de l'Ingénieur chargé des techniques spéciales.

MATERIAUX.- Le mode de répartition des charges et les sections des poutres et appuis seront fonction de la qualité et de la nature des matériaux employés pour leur réalisation.

Il incombe à l'exécutant de s'assurer si les prévisions des stabilités et des empêchements peuvent être maintenues ou non selon les matériaux ou moyens d'exécution proposés, éventuellement, en variante par le soumissionnaire.

REGLEMENTS ET AUTORITES.- Tous les plans devront être mis en conformité avec les règlements de bâtir en vigueur et les autorisations préalables devront être obtenues des services et autorités compétents avant de commencer les travaux. Les travaux seront réalisés en conformité avec les règlements en vigueur.
L'exécutant s'adressera également aux services responsables pour la mise au point des formalités concernant les alignements, niveaux, raccordements aux égouts, palissades, clôtures etc...

STANDARDISATIONS.- Toutes dispositions seront prises pour la coordination entre les différentes fournitures électriques ou mécaniques. Les dimensions renseignées aux plans seront comparées et ajustées à celles imposées par les fabricants.

COTATION DES PLANS.- Les BAIES EXTERIEURES pour fenêtres, portes, etc.. sont indiquées " TOUS FINIS ". Les BAIES INTERIEURES destinées à être garnies d'ébrasements et de chambranles (portes, châssis intérieurs etc...) sont cotées " BAIES BRUTES " à notre que la mise en oeuvre de chambranles métalliques n'ait été envisagée. Les ouvertures des portes intérieures auront 7 cm. de plus en largeur et 3,5 cm. de plus en hauteur que les feuillets des portes.

Si après établissement des plans, le choix se portait sur une autre fabrication que celle prévue par l'étude, il y aurait lieu de revoir et d'adapter, éventuellement les cotes renseignées aux plans.

EXECUTION DES TRAVAUX.- Les dimensions du terrain ainsi que les niveaux sont à vérifier avant le commencement des travaux.

Les plans renseignent un réseau d'EGOUTS normal, celui-ci devra toutefois être adapté à la nature et la disposition du terrain. La profondeur du collecteur public des égouts sera relevé avant exécution des égouts intérieurs qui seront établis en fonction de cette situation.
Avant de passer à l'exécution, l'entrepreneur vérifiera toutes les cotes des plans d'ensemble et préviendra immédiatement, les architectes de toute erreur ou confusion possible.

PROVINCE DU BRABANT
COMMUNE D'ETTERBEEK

PROPRIETE DE MONSIEUR ET MADAME BAJART HENRI.

DOMICILIE A N° : TEL:

CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE A 3 ETAGES.

SITUE: RUE DES CHAMPS N°90 A ETTERBEEK.

ET CADASTRE: SECTION N°

PLANS. FACADES. COUPE. PLAN DE SITUATION.

ECHELLE: 2 cm. p.m.

RESERVE A L'ADMINISTRATION

Gezien en goedgekeurd de
Bij Bevel
Par Ordonnance
Le Directeur Général
Le Directeur

DESSINE PAR | DATE
DESS PERSON JEAN | 23/1/1963

MODIFICATIONS indice	date	objet

MODIFICATIONS indice	date	objet

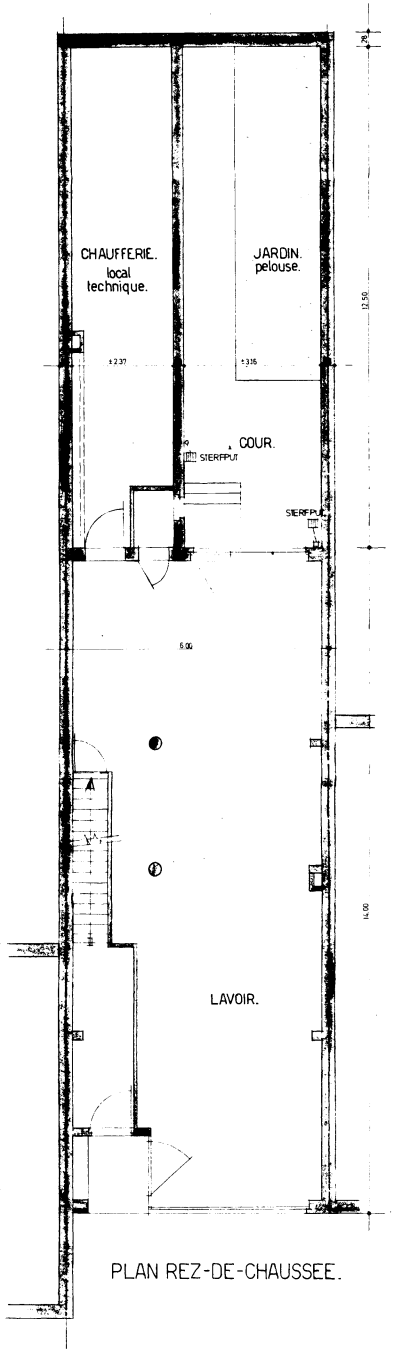
PLAN JOINT A MA DEMANDE D'AUTORISATION DE BATIR EN DATE DU :
LE PROPRIETAIRE

DRESSE PAR L'ARCHITECTE ROBERT MAHIEU INSCRIT A L'ORDRE BUREAUX: 95, rue de Wavre
ARCHITECTE ADJOINT VICTOR VANGEST.

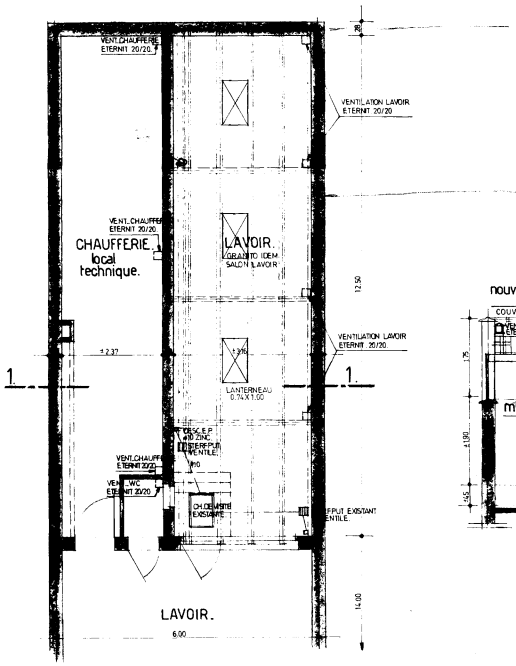
POUR ACCORD L'ENTREPRENEUR

PLAN N°1

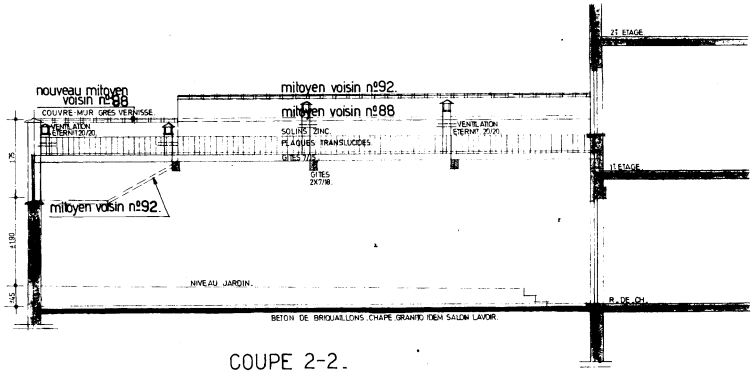
DOSSIER N°69/270



PLAN REZ-DE-CHAUSSEE.

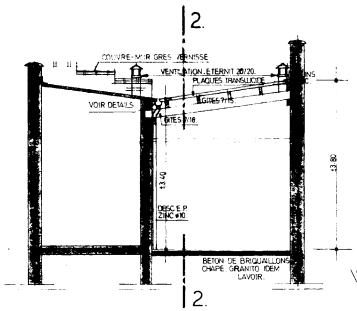


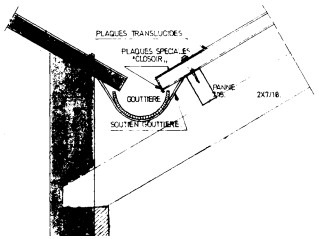
PLAN EXTENSION LAVOIR.



COUPE 2-2.

COUPE 1-1.





PLAN DE SITUATION ECH. 2/1000.



PROVINCE DU BRABANT
COMMUNE D'ETTERBEEK

PROPRIETE DE MONSIEUR ET MADAME
BAJART HENRI.

DOMICILIE A Nº . TEL.

TRANSFORMATION POUR EXTENSION D'UN SALON LAVOIR
POUR LE COMPTE DE Mr BAJART GUY.

SITUE : RUE DES CHAMPS Nº 90 A ETTERBEEK.

ET CADASTRE : SECTION Nº

PLANS, COUPES, PLAN DE SITUATION.

ECHELLE : 2 cm p.m.

RESERVE A L'ADMINISTRATION

DESSINE PAR	DATE
PIRSON JEAN	5/3/1971

MODIFICATIONS			MODIFICATIONS		
indice	date	objet	indice	date	objet

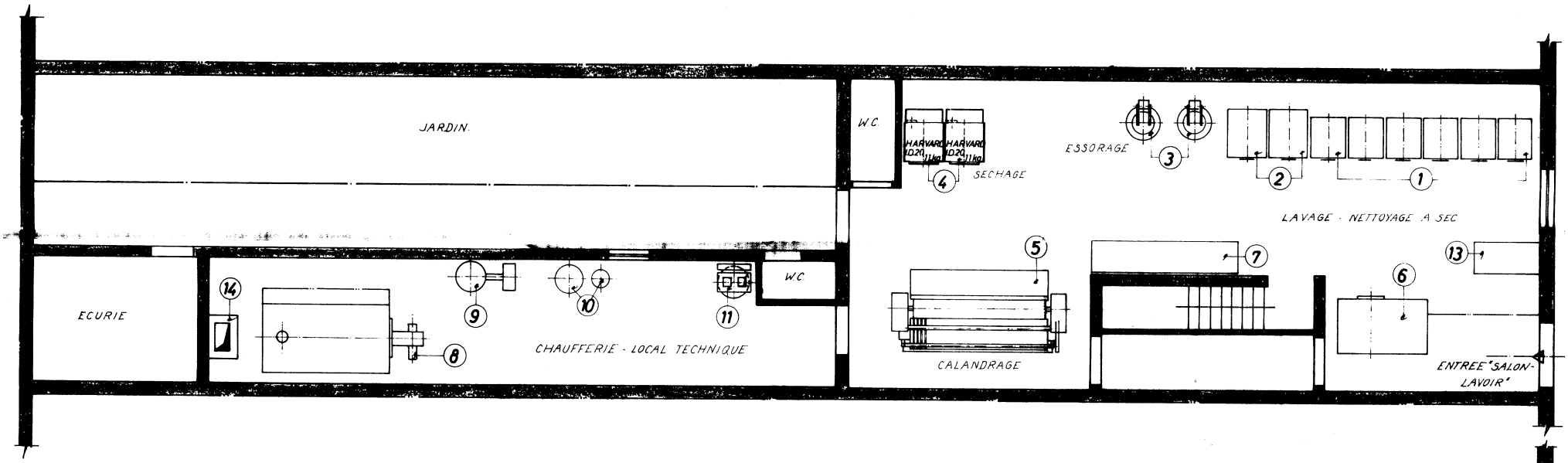
PLAN JOINT A MA DEMANDE D'AUTORISATION DE BATIR EN DATE DU :
LE PROPRIETAIRE

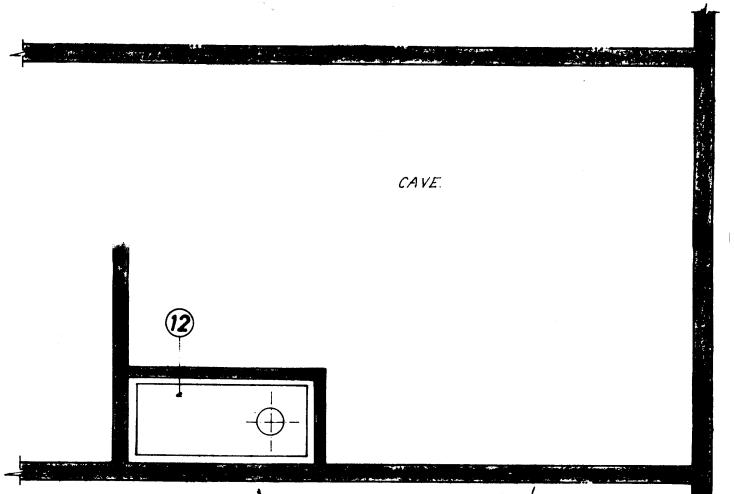
DRESSE PAR L'ARCHITECTE
ROBERT MAHIEU
INSCRIT A L'ORDRE
BUREAUX : 95, rue de Tervaete
Bruxelles 4. tél. 33.34.26.

POUR ACCORD
L'ENTREPRENEUR

PLAN Nº 1

DOSSIER Nº 71/307





LEGENDE

1. Machine à laver automatique "WASCATOR" - Type "JUNIOR" - cap. 7kg linge sec/charge - 0,2cv + 1cv
2. Machine à laver automatique "WASCATOR" - Type "SENIOR 12 T" cap. 12kg linge sec/charge - 1,3cv + 1,5cv
3. Essoreuse "STAHL" - Type Z 10 - cap. 10kg linge sec/charge - 1,35cv
4. Séchoir rotatif HARVARD "DC" - Type "T" Dry 20 - cap. 11kg linge sec/charge - 1,3cv
5. Secheuse - repasseuse "DHOOGE" - Type "MIGNON-30A-TE" - 1 rouleau ⌀ 350 x 2500mm - 0,5cv + 0,55cv
6. Machine de nettoyage à sec "DONINI" - Type "EXPORT NOVA" - cap. 8kg - 1,8 + 1 + 0,8 + 1,2 + 1,4 cv
7. Table de travail et de pliage
8. Chaudière "EUROBLOCK" - Type "EAG 20m²" - cap. 600kg vapeur/heure - press. de travail 10kg/cm² - 15 + 3cv
9. Bâche d'alimentation
10. Adoucisseur d'eau - manuelle - "ERPAC" - Type "2004-135" - débit 5,5m³/h - cap. 28,5m³ - 100W
11. Compresseur d'air - "DOYEN" - Type "DM 03" - cap. 7,5m³/h - press. de travail 7kg/cm² - 1cv
12. Reservoir à mazout cap. 2900l
13. Comptoir
14. Cheminée à construire

Mons. BAJAART GUY OC 1806
Rue des Champs, 90, BRUXELLES 4.

BELGIE - LEDEBERG - (GENT) N.V. Em. DHOOGE. S.A. LEDEBERG - (GAND) - BELGIQUE			
Gel. - Des.	Sinave A	Dat.:	27.11.68
Sch. - Ech.	PLAN D'IMPLANTATION - SALON LAVOIR -		Nr.
1/50			13188W